COMMISION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI DE LA METALLURGIE

Qualification: 2015 04 54 0303

Catégorie : D

Dernière modification: 30/04/2015

REFERENTIEL DU CQPM

TITRE DU CQPM: Responsable d'affaires

I OBJECTIF PROFESSIONNEL DU CQPM

Le (la) titulaire de la qualification agit sur objectifs et engagement de résultats, en autonomie et avec initiatives, sous l'autorité du responsable d'entreprise ou d'un directeur d'exploitation.

Un(e) responsable d'affaires est amené(e) à réaliser et/ou coordonner des activités diverses dans des domaines variés (commercial, technique, organisationnel, économique, financier, RH, qualité, et sécurité) à partir de directives générales fixées par la Direction de l'entreprise pour laquelle il a un engagement de résultat.

Pour mener à bien ses missions et atteindre ses objectifs, il est amené à coordonner les actions de personnes rattachées à différents services au travers d'un management transversal d'équipes projets.

Il intervient par délégation de décisions de sa direction et doit être en capacité d'action pour faire face, en autonomie de jugement et d'initiative dans le cadre de ses attributions, aux aléas inhérents à la conduite et au pilotage de ses affaires.

Les actions qu'il est amené à piloter ont un impact fort sur le plan économique (marge) et commercial (relations clients) car, de par ses décisions, il peut compromettre la viabilité voire la pérennité de son entreprise.

Les missions ou activités confiées au titulaire peuvent porter à titre d'exemples non exhaustifs sur :

- Le développement et la consolidation d'un portefeuille client
- L'organisation et la mise en place d'une prestation
- La gestion opérationnelle et financière d'une affaire

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

- 1) Développer et gérer un portefeuille clients
- 2) Réaliser et suivre une proposition commerciale
- 3) Organiser un projet de réalisation d'une prestation
- 4) Coordonner les différentes interventions internes et externes à la réalisation de la prestation
- 5) Gérer le suivi opérationnel d'une affaire et la documentation associée
- 6) Assurer la gestion financière d'une affaire
- 7) Réaliser un retour d'expérience

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

| Capacités professionnelles | Conditions de réalisation | Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence |
|---|--|--|
| Capacites professionilelles | A partir d'un portefeuille clients | En termes de résultats : La relation avec les clients du portefeuille est préservée. Le portefeuille clients est développé conformément aux attentes de l'entreprise. La traçabilité des actions commerciales est assurée. Les consultations pouvant faire l'objet d'une offre sont identifiées. La décision de répondre à une consultation est justifiée et argumentée : La prestation attendue par le client ou le prospect est cohérente avec les activités de l'entreprise ; Le client est solvable ; Les risques techniques et économiques sont restreints ; |
| 1.Développer et gérer un portefeuille clients | En relation avec les différents services de l'entre- prise (services d'études et de méthodes) A partir des outils, mé- thodes et moyens mis à disposition | En termes de méthodes et justification des moyens employés : Le suivi des clients qui lui sont affectés est réalisé conformément aux attentes définies (contacts réguliers avec le client, enquête de satisfaction à la suite d'une prestation) Des actions de prospection sont menées de manière récurrente : • Une veille commerciale est réalisée à partir des moyens mis à disposition par l'entreprise • Les supports de communication sur les activités de l'entreprise sont correctement utilisés • Le discours commercial est adapté en fonction du prospect et de ses besoins • Un reporting des actions commerciales est réalisé (renseignements sur l'entreprise, noms des contacts, historique des actions) L'opportunité de répondre à la consultation est évaluée conformément aux directives générales de l'entreprise : • Les risques techniques et économiques pris sur une affaire sont mesurés et validés à partir des outils mis à disposition par l'entreprise • La solvabilité du client est vérifiée en mobilisant le concours du service financier de l'entreprise |

| Capacités professionnelles | Conditions de réalisation | Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence |
|--|--|---|
| 2.Réaliser et suivre une proposition commerciale | A partir d'un cahier des charges ou d'un besoin client exprimé A partir des directives générales fixées par la Direction de l'entreprise A partir des outils, méthodes et moyens mis à disposition En relation avec les différents services de l'entreprise (services d'études et de méthodes, financier, achats) | La proposition commerciale respecte les standards de présentation et de forme de l'entreprise ; Le délai de réception des offres est respecté ; Le suivi de l'offre est assuré depuis l'envoi de la proposition commerciale au client jusqu'à l'élaboration du contrat (ou le cas échéant la déclinaison de l'offre par le client). L'historique des offres est assuré. En termes de méthodes et justification des moyens employés : La proposition commerciale est réalisée de manière structurée (analyse du besoin client, rédaction de l'offre et présentation au client) conformément aux méthodes mises à disposition : La demande client est analysée méthodiquement, des informations complémentaires sont collectées si nécessaire Les prestations nécessaires à intégrer à l'offre sont identifiées en lien avec le Bureau d'Etudes et le Bureau des Méthodes (Préparateur) Les prix de revient et les délais prévisionnels liés à l'affaire sont établis La formalisation de la proposition commerciale et du devis de prestation est réalisée (élaboration de documents exploitables pour communiquer avec le client,) Les solutions techniques et commerciales sont présentées, argumentées, négociées avec le client en vue d'éla- |

| Capacités professionnelles | Conditions de réalisation | Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence |
|---|---|---|
| 3.Organiser un projet de réalisation d'une presta- tion | A partir des directives générales fixées par la Direction de l'entreprise | En termes de résultats : Le projet de réalisation de la prestation est conforme à la demande client en termes de : Livrables Planning de réalisation Budget prévisionnel |
| | A partir du cahier des charges et du contrat con- clu avec le client | □ Les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de la prestation sont correctement dimensionnées et organisées. En termes de méthodes et justification des moyens employés : |
| | A partir des contraintes internes et externes (RH, techniques, financières) A partir des outils, méthodes et moyens mis à dispositions En relation avec les différents services de l'entre- | Le projet de réalisation est planifié en lien avec les différents acteurs intervenant sur l'affaire (bureau d'études, service des méthodes, client, autres prestataires) en tenant compte des risques techniques, de la disponibilité des ressources et des contraintes financières : • les risques sont identifiés et mesurés ; • le planning du projet est jalonné en fonction des risques identifiés ; • le plan de management de projet est élaboré ; • les ressources sont identifiées et adaptées aux problématiques à traiter ; • La revue de conception est assurée dans le respect du planning • Le chantier de réalisation de la prestation est organisé : • les matériels nécessaires sont prévus et les achats associés au projet sont réalisés en lien avec le service achats ; • la main d'œuvre nécessaire est prévue en fonction du déroulement du chantier ; • les activités sous-traitées sont coordonnées ; • |
| | prise (services d'études et de méthodes, achats) et avec les interlocuteurs ex- ternes (client, fournisseur, sous-traitant) | En termes de respect des procédures et instructions : Le projet de réalisation de la prestation respecte les contraintes budgétaires et techniques définies avec le client ainsi que les contraintes réglementaires en vigueur (sécurité environnement) La participation à la rédaction des plans de prévention nécessaires est réalisée avec l'entreprise cliente et le chargé de sécurité |

| Capacités professionnelles | Conditions de réalisation | Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence |
|---|---|--|
| 4.Coordonner les différentes interventions interventions internes nécessaires à la réalisation de la prestation | En relation avec les différents intervenants internes et externes (chargé de travaux, client, organismes de contrôle) A partir du projet de réalisation de la prestation | |

| Capacités professionnelles | Conditions de réalisation | Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence |
|--|---|---|
| | | En termes de résultats : Les dossiers de suivi d'affaires et de fabrications sont conformes. La qualité de la relation client est assurée. |
| 5.Gérer le suivi opération- nel d'une affaire et la do- cumentation associée | En relation avec les enca- drants et les membres de l'équipe | En termes de méthodes et justification des moyens employés : □ Le suivi du déroulement de l'affaire est réalisé et adapté aux aléas rencontrés. □ En cas de difficultés, ou d'aléas dans le déroulement des opérations, la relation avec le client est préservée et les actions mises en œuvre concours à optimiser l'image de marque de l'entreprise. □ Les dossiers de suivi d'affaires et de fabrications sont tenus à jour et rendus disponibles. □ Le reporting (ex. : comptes rendus, relevés de décisions) de suivi d'affaires est adapté selon les attentes de la Direction et est rédigé et transmis aux personnes concernées. |
| | | En termes de respect des procédures et instructions : Le suivi opérationnel est géré en respectant les contraintes budgétaires et techniques définies avec le client ainsi que les contraintes réglementaires en vigueur (sécurité environnement) |
| | | En termes de résultats : Les objectifs budgétaires sont respectés et maîtrisés. |
| 6.Assurer la gestion finan- cière d'une affaire | En relation avec les services supports A partir des outils et méthodes de l'entreprise | En termes de méthodes et justification des moyens employés : Les procédures de gestion d'affaires pour le chiffrage de proposition sont respectées. Les tableaux de bords de contrôle de marge et des en-cours sont renseignés. Les éventuelles dérives sont analysées et les actions correctives sont justifiées et mises en œuvre. Les éléments de facturation des échéances et de paiement des prestations externes mobilisées sont transmis en fonction du déroulement du projet. La concordance de l'état physique d'avancement des chantiers et de la marge annoncée est systématiquement vérifiée. Les procédures de clôture d'affaires sont systématiquement réalisées conformément aux attentes d'entreprise. En termes de respect des procédures et instructions : |
| | | La gestion financière de l'affaire est réalisée dans le respect des contraintes budgétaires et techniques définies avec le client, des contraintes réglementaires en vigueur (sécurité environnement) ainsi que des exigences internes.) |

| Capacités professionnelles | Conditions de réalisation | Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence |
|--|--|---|
| 7.Réaliser un retour d'ex- périence | A partir de : I'ensemble des éléments de définition de l'affaire Ies outils de suivi (planning, état des charges,) I'historique de l'affaire (décisions, évènements majeurs,) Ies indicateurs de suivi (objectifs/réalisé) | Les bonnes pratiques sont mises en evidence et dinusées ; Une synthèse des difficultés rencontrées et des solutions apportées est réalisée. Des propositions d'amélioration sont apportées et justifiées. |

III CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat¹ soit déclaré admissible par le jury de délibération l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

IV MODALITES D'EVALUATION

IV.1 Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le CQPM (formation, validation des acquis..) implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

IV.2 Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions de réalisation définies dans le référentiel de certification.

A) Validation des capacités professionnelles

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

_

Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) <u>Définition des différentes modalités d'évaluation</u>

a) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

b) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.